

T@mT@m/CFTC.FAE

-----depuis l'an 2000

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS

Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89



cftcfae@free.fr



<http://www.cftc-fae.fr>



facebook.com/groups/CftcFAE



https://twitter.com/cftc_fae

N°420 – 9 mai 2017

E.MACRON PRESIDENT : le programme pour les fonctionnaires de l'Etat

Issus de documents électoraux, les éléments qui suivent sont conditionnels.

A noter la suppression de 50 000 emplois dans la Fonction publique de l'Etat, un projet de réforme des retraites, pour aller vers un régime à points qui progressivement mettra fin au régime actuel de la Fonction publique, le rétablissement d'un jour de carence.

Organisation/Statut de la Fonction publique

- Le statut des fonctionnaires ne sera pas remis en cause mais modernisé et décroisé,
- Développement de la rémunération au mérite,
- Restauration d'un jour de carence pour le paiement des indemnités journalières d'assurance maladie,
- Suppression de l'accès aux grands corps dès la sortie de l'ENA.

Mais aussi...

- Elargir les heures d'ouverture des services publics, tout particulièrement le samedi et en soirée pour les adapter aux contraintes des usagers. Pour dégager du temps pour ces nouvelles amplitudes sans augmenter les heures de travail des fonctionnaires, « la transformation numérique permettra aux agents publics de se recentrer sur l'accompagnement des usagers ».

D'ici 2022, 100% des démarches administratives pourront être effectuées depuis internet, sauf première délivrance des documents d'identité officiels.

L'Etat doit devenir un « Etat plateforme » qui s'appuie sur les contributions de la multitude des usagers pour améliorer les services existants ou en créer de nouveaux.

- Création d'un compte citoyen en ligne (site et application) qui rassemblera sur une même interface tous les droits, notamment ceux liés à la santé, à la trajectoire professionnelle, à la formation, à la situation fiscale, aux droits civiques.
- Suppression de 120 000 emplois dans la fonction publique sur 5 ans dont 50 000 dans la fonction publique de l'Etat sous l'effet des départs en retraite. 10 000 postes de gendarmes et de policiers seront créés.

Pouvoir d'achat des agents publics

- Décorrélérer le point d'indice des 3 fonctions publiques pour « mettre fin à l'évolution uniforme des rémunérations de toutes les fonctions publiques »,
- Améliorer le pouvoir d'achat des agents publics grâce au basculement des cotisations salariales vers la CSG,
- Favoriser la souplesse dans la gestion de carrière avec des rémunérations plus individualisées et la promotion des mobilités.

Handicap

- Créer une plateforme numérique collaborative pour généraliser les bonnes pratiques locales autour du handicap,
- Encourager la tenue d'actions collectives autour du handicap,
- Rendre la liste transparente des logements adaptés aux personnes handicapées pour les bailleurs sociaux.

Transparence

- Nommer ou confirmer les compétences des directeurs d'administration centrale et les principaux dirigeants des organisations publiques après revue de compétence et entretien,
- Limiter à 5 ans la durée de mise en disponibilité et le détachement dans les entreprises à caractère commercial.

Sécurité/Justice

- Mise en place de circuits courts et dissuasifs de sanction, nouveau pouvoir d'injonction pour les policiers, ouverture du partenariat local de prévention aux citoyens...
- Création d'un service public numérique de la justice, avec un portail unique d'accès sur le modèle d'impôts.gouv.fr.

Education/Enseignement supérieur

- Création de 4 000 à 5 000 postes,
- Division par deux des effectifs des classes de CP et de CE1 en REP et REP+.
- Plus aucun professeur (hors choix motivé) en zone prioritaire pendant ses trois premières années d'enseignement,
- Plus de liberté pour les chefs d'établissement et leurs équipes dans l'élaboration de leur projet pédagogique,
- Sanctuarisation du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ALORS... HEUREUX ?